



le 05 novembre 1990

Volume 1, no 6

IMPÔT-CANADA/SABBATIQUE

Ceux et celles qui ont reçu de l'Université au cours des années fiscales 1987 et 1988 un remboursement de frais ou une avance pour l'année sabbatique ont reçu ou recevront un avis d'Impôt-Canada leur demandant de faire valoir les frais admissibles à la déduction fiscale.

À cet effet, Impôt-Canada accepte que le bulletin élaboré par le SPUL le 9 mars 1989 serve de guide à la déclaration fiscale de ces frais. Si vous répondez avec diligence et vous respectez les lignes directrices élaborées par le SPUL, vous vous éviterez des problèmes et éventuellement une cotisation additionnelle.

Si vous n'avez pas conservé le bulletin du SPUL (dernier envoi: 26 mars 1990), communiquez avec le SPUL au 2955. Pour toutes informations supplémentaires, communiquez avec Guy Piché au même numéro.

PRÉVOYANCES COLLECTIVES

Le comité paritaire de prévoyances collectives a élaboré les modalités d'application du congé de primes prévu à la lettre d'entente à cet effet. Compte tenu des exigences d'équité, la méthode retenue est relativement complexe. Le congé de prime qui sera mis en place sous peu concernera les professeur/e/s qui adhéraient au régime d'assurance-vie le premier décembre 1989, selon leur histoire de participation à ce régime depuis 1980.

Le congé de primes sera donc différent d'une personne à une autre et il s'appliquera à l'ensemble des régimes de prévoyances collectives prévus à la convention auxquels le ou la professeur/e participe.

FUTURS RETRAITÉS

Le SPUL et l'Association des retraités de l'Université Laval (ARUL) se sont entendus pour que le premier défraie à la seconde les coûts d'adhésion des professeur/e/s en retraite graduelle. Si vous désirez adhérer à l'ARUL, communiquez au 5508. Vous pourrez en de-

venir membre sans avoir à payer de cotisation tant que vous serez en retraite graduelle et membre du SPUL.

NOUVELLES DU CONSEIL

Le Conseil syndical du **26 septembre 1990** a adopté, à l'unanimité, une proposition à l'effet que **le SPUL maintienne sa demande de séparation du régime des rentes de l'Université Laval** selon les termes de l'option C du «Rapport du Comité paritaire SPUL-UL sur le Régime des rentes», en date du 31 août 1990.

Cette décision a été immédiatement communiquée à la vice-rectrice aux ressources humaines et une copie a été adressée au vice-recteur exécutif.

Lors du même Conseil, plusieurs postes ont été comblés au sein de divers comités.

Comité du fonds de réserve du SPUL et fiduciaires de la Caisse de défense de l'ACPU :

Michael Mephram (langues et linguistique); James Pottier (économie appliquée à la gestion); et Marcel Dupras (informatique), trésorier du SPUL.

Comité chargé d'étudier les relations du SPUL avec l'ACPU :

Roland Ouellet (administration et politique scolaires); Michel Pagé (biochimie, FM); Max Nemni (science politique); Marius Pineau (sciences forestières), représentant de l'exécutif.

Comité d'application de la convention collective:

Denis Juhel (langues et linguistique).

Président et de président substitut du Conseil syndical

Respectivement : Georges Parent (littératures); Jean Plante (administration et politique scolaires).

Malgré une prolongation d'une heure, le Conseil syndical du **24 octobre 1990** n'a pas réussi à épuiser l'ordre du jour prévu.

Le Conseil s'est particulièrement attardé à examiner les états financiers de l'année 1989-1990, les prévisions budgétaires de l'année 1990-1991 ainsi que l'ordre du jour de l'Assemblée générale. L'ensemble de ces questions seront repris lors de **l'Assemblée générale convoquée pour le lundi 12 novembre 1990 à 16h30.**

APPEL DE CANDIDATURES

Vérificateurs aux comptes.

Selon les Statuts du SPUL, l'Assemblée générale du 12 novembre 1990 devra désigner trois vérificateurs aux comptes qui ne peuvent être ni membres de l'Exécutif ni délégué/e/s ou délégué/e/s substitués.

Un bulletin de mise en candidature est joint à la convocation de l'Assemblée générale.

Comité de révision des Statuts.

L'Exécutif propose la création d'un comité de révision des Statuts du SPUL dont trois membres seraient élus par l'Assemblée générale.

Un bulletin de mise en candidature est joint à la convocation de l'Assemblée générale du 12 novembre 1990.